

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 20231018-041 Séance du mercredi 18 octobre 2023**

Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Date de convocation
15	12	2	1	2	12/10/2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le dix-huit octobre à dix-neuf-heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil municipal de la commune de Tréon, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTHELIER**, maire, dûment convoqués.

M. André GOALES	P	M. Daniel MORCHOISNE	P	M. Bruno RAVEL	E
Mme Edwige GANDON	P	M. Joël BOUTEMY	P	Mme Isabelle TUCCILLO	P
M. Michel BEAUFOUR	E	Mme Lydie GUESNET	P	M. Jean LÉOTÉ	A
Mme Mauricette PETIT	P	Mme Cynthia FERNANDES	P	Mme Sandrine DUPUY	P
M. Ludovic BARBIER	P	Mme Céline DEULET	P		

P = présent

E = excusé

A = absent

Secrétaire de séance : **Monsieur Joël BOUTEMY.**  
Pouvoirs : **Monsieur Michel BEAUFOUR** donne pouvoir à **Monsieur Joël BOUTEMY.**  
**Monsieur Bruno RAVEL** donne pouvoir à **Monsieur Daniel MORCHOISNE.**

-----oOo-----

**Enquête publique projet éolien de la vallée du Roi**

Par arrêté préfectoral n°2020-DCPPAT/BE-100 en date du 21 septembre 2023, une enquête publique a été ouverte du 16 octobre au 15 novembre sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SCS ENERTRAG BEAUCE 1 pour le remplacement de 6 aérogénérateurs existants du parc éolien du Chemin de Tuleras, l'implantation de 2 aérogénérateurs supplémentaires et de 3 postes de livraison électrique.

L'affichage ayant été effectué, il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale ; dès l'ouverture de l'enquête.

Le conseil municipal s'est déjà exprimé défavorablement concernant l'implantation d'éoliennes sur son territoire ; ce projet étant loin de Tréon, il est hors de notre vue et nous ne sommes pas concernés.

Fait et délibéré le 18/10/2023  
Pour extrait certifié  
Le maire  
**Christian BERTHELIER**



Certifié exécutoire  
Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le (voir tampon)